



# IMPRIM CHAUX

## IMPRESSION DES SYSTÈMES CHAUX



- Durcit et régule les fonds très poreux.
- Préserve la perméabilité à la vapeur d'eau.
- Compatible avec tous supports minéraux.
- Intègre le système « tout minéral ».
- Peinture minérale (appellation conforme au FD T 30-808)

## IDENTIFICATION DU PRODUIT

**DÉFINITION :** Impression à base de chaux grasse pour la préparation et la fixation des fonds avant mise en œuvre d'un système « tout chaux » (notamment enduits GARNICHAUX LPF, ENDUIT LPF25, des enduits de finition TALOCALCE, des laits de chaux LPF 36 ou CHAUX GRASSE LPF, et de la CHAUX A FERRER) sur support minéral.

### APTITUDE A L'USAGE :

**Fonction générale :** produit de construction faisant l'objet d'une déclaration de performances conformément à la spécification technique harmonisée retenue pour son marquage CE selon l'usage prévu (cf. encadré à la fin).

**Fonctions particulières (selon FD T 30-805) :** Durcissante, pénétrante (fixante).

**Fonctions complémentaires :** Régulatrice d'absorption, Microporeuse, Insaponifiable.

**Caractérisation selon NF T 36-005 et FD T 30-808:** Famille I, catégorie 1c.

**TRAVAUX :** Neufs ou de rénovation.

**EMPLACEMENT :** A l'extérieur ou à l'intérieur.

**DESTINATION :** Ravalement de façades. Traitement des murs intérieurs.

**SUPPORTS :** Subjectiles en béton ou maçonnerie enduite conformes aux documents techniques d'emploi à respecter, et convenablement préparés. Enduits de peinture, subjectiles en plâtre et produits dérivés du plâtre.

**CONDITIONNEMENTS ET MISE A LA TEINTE :** Fût de 15 litres. Livré en blanc.

### CARACTÉRISTIQUES :

**Masse volumique :**  $1,20 \pm 0,05 \text{ kg/dm}^3$

**Extrait sec en poids :**  $26 \pm 2 \%$

**Extrait sec en volume calculé :**  $18 \pm 2 \%$

**pH :** 13

**Point d'éclair :** Néant.

**DILUTION :** Dilution possible selon nature et porosité du support : jusqu'à 6-7% en volume (environ 1L d'eau pour 15L).

**ASPECT DU FEUIL SEC :** Mat.

**RENDEMENT :** 8 à 10 m<sup>2</sup>/L.

**TEMPS DE SÉCHAGE :** Sec au toucher : 4 heures. Recouvrable après 12 heures.

**CONTROLE QUALITÉ :** Les caractéristiques indiquées correspondent à celles pertinentes visées par le FD T 30-807 et par référence aux normes d'essais applicables et méthodes corrélées pour le contrôle de la production en usine (CPU). Ce contrôle est réalisé suivant un système de management qualité et environnemental certifié ISO 9001 (2008) et ISO 14001 (2004).

# IMPRIM CHAUX

## IMPRESSION DES SYSTÈMES CHAUX DE LA PIERRE FERTILE

### MISE EN OEUVRE

**APPLICATION :** Conditions d'exécution des travaux conformes aux normes et règles de l'art pour la préparation des supports comme pour l'application. Température comprise entre +8°C et +30°C. Humidité relative inférieure à 75% (extérieur) ou 70% (intérieur). Éviter l'exposition au soleil et aux fortes chaleurs pendant l'application.

**MATÉRIEL :** Brosse à chauler. Rouleau polyamide texturé 12 à 18 mm.

### PRÉPARATION ET APPRET DU SUBJECTILE SELON PRÉSENTATION :

- **En intérieur :** Lessivage, lavage à l'eau, brossage égrenage, grattage, ponçage, époussetage et rebouchage si nécessaire.
- **En extérieur :** Les anciens fonds mal adhérents et/ou incompatibles avec les revêtements à appliquer seront éliminés par décapage sous pression d'eau, décapage thermique ou chimique en prenant soin d'éliminer par rinçage la totalité du décapant (sauf sur mortier de plâtre et chaux) et des résidus de l'ancien revêtement. Élimination des parties d'enduits décollées, friables, ainsi que des pulvérulences superficielles. (En cas de présence de résidus de revêtement organique après décapage, on appliquera IMPRIM'PLUS au lieu d'IMPRIM'CHAUX.)

### Selon emplacement :

**Mousse et moisissures :** traitement préventif et curatif avec un décontaminant sans rinçage.

**Sur fonds neufs ou anciens bruts et pulvérulents :** appliquer directement IMPRIM'CHAUX en couche d'impression.

### EMPLOI DU PRODUIT :

Appliquer en une couche, en général au rouleau. Avant un badigeon, l'application se fait de haut en bas à la brosse à chauler en évitant les passages trop linéaires et les ruptures. Les mouvements sont aléatoires tout en conservant une certaine régularité. Pour éviter les reprises, il est recommandé une progression des travaux en diagonales, par zones nuagées (sans motif identifiable à l'œil). Déposer l'IMPRIM'CHAUX sans superpositions. Éviter les manques de touches.

**NETTOYAGE DU MATÉRIEL :** A l'eau.

### RECOMMANDATIONS PRATIQUES

- Les revêtements à base de chaux peuvent faire apparaître des blanchiments dus à une carbonatation découlant de la présence d'humidité dans le support ou ayant pénétré le revêtement non protégé après son application. Ils ne résultent pas d'un défaut du produit, mais d'une contrainte inhérente à la chaux que d'aucuns considèrent d'ailleurs comme un atout pour la patine qu'acquiescent ces revêtements dans le temps. Il appartient à l'applicateur de prendre les précautions nécessaires s'il veut éviter ces phénomènes.
- La perception de la teinte du produit dépend du grain choisi, de l'illuminant (lumière du jour ou éclairage artificiel) et de l'observateur. Elle peut donc différer de la teinte du nuancier sur support lisse, et seule une surface de référence permet de valider la teinte avant le début des travaux. La surface de référence doit rester accessible jusqu'à la réception des travaux.

### HYGIENE ET SÉCURITÉ

**Produit non inflammable :** Sans nécessité d'étiquetage spécifique.

**Sécurité en cas d'incendie :** Se référer au classement de réaction au feu du revêtement à exécuter.

**Fiche de donnée de sécurité :** Produit irritant. Consulter la fiche de données de sécurité (FDS) avant usage et port des EPI obligatoires. FDS accessibles sur le site [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com) et sur [www.quickfds.fr](http://www.quickfds.fr)

**COV (directive 2004/42/CE et arrêté du 29 mai 2006) :** Valeur limite UE pour ce produit (catégorie A/g) : 30 g/L (2010). Ce produit contient max. : 3 g/L.

**Emissions dans l'air intérieur :** Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions), selon décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 : classement A+.



### AUTRES INFORMATIONS

**Référentiel d'emploi :** NF DTU 59.1.

**Supports spécifiques non mentionnés :** Nous consulter.

**Durée de vie :** Bon fonctionnement du revêtement auquel IMPRIM'CHAUX est incorporé, exécuté selon les préconisations d'emploi des produits, dans des conditions normales, pour une durée de vie jusqu'à 10 ans, en fonction des subjectiles, de leur exposition, et de leur environnement, et qui peut être prolongée en entretenant/rénovant le revêtement (cf. FDES spécifiques La Pierre Fertile, déposées aussi sur la base INIES : [www.inies.fr](http://www.inies.fr), rubrique « revêtements extérieurs de façades »).

**Entretien d'aspect du revêtement auquel IMPRIM'PLUS est incorporé :** voir la fiche descriptive du produit de finition concerné.

**Conservation :** 1 an en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité. Après ouverture, nettoyer le couvercle et les parois de l'emballage, fermer hermétiquement, et stocker à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité (durée 3 mois environ).

**Traitement des déchets :** emballages et résidus non dangereux issus d'un produit destiné à des professionnels, traitables en déchet banal de chantier.

	ALLIOS La Pierre Fertile 105, chemin de St-Menet-aux- Accates F 13011 MARSEILLE
DoP n° J13171_1 DoP n° S13171_1	13*
Cf. QR code ci-dessus pour consulter les DoP donnant en niveau ou classe les caractéristiques essentielles des produits, avec leurs documents d'accompagnement, ou le site <a href="http://www.lapierrefertile.com">www.lapierrefertile.com</a> (copie papier sur demande)	ETA 13/0635 JEF COTHERM P.MP ETA-13/0636 TEKMATHERM P.MP ETAG N°004 Composant d'ETICS : Impression *CPU en cours de certification

**Conditions Générales d'Emploi :** Le produit décrit dans cette fiche est un bien de production – en l'espèce un produit de peinture (ou connexe) répondant à la définition de la norme NF EN 15804 sur les produits de construction et leurs déclarations environnementales – dont les caractéristiques permettent de satisfaire aux exigences fondamentales applicables aux ouvrages de construction. Il est destiné à des professionnels spécialisés pour être incorporé dans de tels ouvrages (bâtiment ou génie civil : BTP), et doit être employé conformément aux présentes informations et à nos conditions générales de vente. Ces informations sont le résultat des essais et vérifications effectués pour une utilisation conforme aux règles de l'art : normes, règles professionnelles, réglementations, et aux documents techniques d'emploi du fabricant qui les complètent (cahier des charges, normes de secteur NS P, etc.). Il appartient ainsi à l'utilisateur d'apprécier les caractéristiques des supports/subjectiles concernés pour la préparation et l'exécution des travaux, après avoir contrôlé que la fiche du produit n'a pas été modifiée par une édition plus récente, et qu'il dispose bien des documents auxquels elle se réfère, notamment : déclaration de ses performances « DoP » s'il est visé par une norme harmonisée ou le cas échéant par un document d'évaluation européen, selon la Directive européenne DPC N° 89/106/CEE avec son décret français d'application, ou le Règlement RPC N° 305/2011, qui l'a remplacé, impliquant son marquage CE, et fiches de données de sécurité « FDS », l'ensemble accessible sur le site Internet [www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com), et ce conformément à l'article 7.3 du RPC pour la DoP (dans des conditions qui pourront être fixées réglementairement par la Commission). Sa mise en œuvre, comme celle des systèmes auxquels il s'incorpore est de technique courante. Non destinés à jouer un rôle purement esthétique, ces systèmes sont normalement employés pour la réalisation d'éléments de construction neuve ou de rénovation (mais ils peuvent l'être aussi pour de simples travaux de décoration en entretien des parements de construction exécutés par des professionnels conformément aux normes ou règles d'emploi pertinentes). Leurs propriétés et durabilité permettent de satisfaire légalement à la garantie de bon fonctionnement de 2 ans minimum exigée en France des constructeurs pour les éléments d'équipement dissociables (ils peuvent effectivement être enlevés/démontés sans détérioration du support), ou à la présomption de responsabilité décennale lorsqu'ils sont considérés comme constitutifs d'un ouvrage de construction bien qu'ils ne soient pas des "EPERS". Au-delà de la garantie de 2 ans minimum, un engagement de l'utilisateur sur les caractéristiques et la durabilité des revêtements de construction est possible en France, sous réserve de préconisations particulières d'emploi des produits (cf. § 3.6), assortie d'un entretien périodique du système réalisé. S'agissant de produits de construction exclusivement destinés à des professionnels du BTP, ils ne relèvent pas de la garantie de conformité stipulée par le Code de la consommation pour la protection de l'acheteur en sa qualité de consommateur (cf. Art. L211-3), ni par conséquent de l'Article 1<sup>er</sup> du décret n° 2012-1489 d'exécution du RPC concernant la vente possible de tels produits audit consommateur en tant que biens meubles corporels, alors qu'il s'agit de fournitures pour des biens immobiliers à édifier (commercialisation dite « BtoB » et non « BtoC »).



**La Pierre Fertile**

ALLIOS 0 810 901 733  
 « Les Docks Mogador » - 105, ch. de St-Menet aux Accates - 13011 Marseille  
[www.lapierrefertile.com](http://www.lapierrefertile.com)